

Irriguer en Dordogne

En Dordogne aujourd'hui, l'agriculture irriguée c'est :



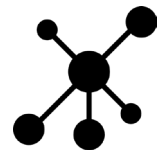
2000
agriculteurs,
soit 1 agriculteur
périgourdin sur 3



27 500
hectares,
soit 9% de la
surface agricole du
département

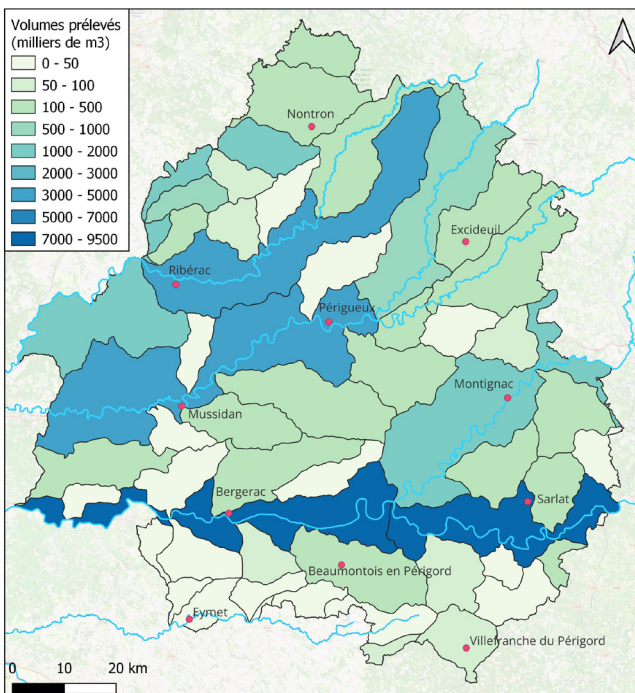


35
millions de m³ d'eau
prélevés par an
en moyenne, soit 0,4% de la
pluviométrie annuelle

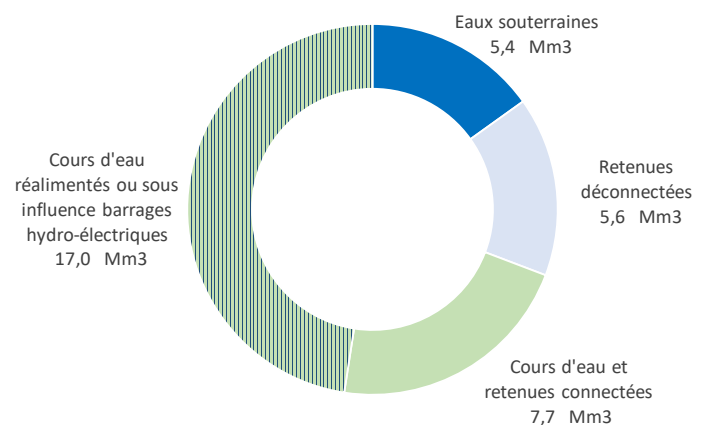


112
réseaux collectifs
d'irrigation
qui couvrent 50% de la
surface irriguée

Volumes prélevés en eaux superficielles par sous
bassin hydrographique (période estivale 2020)



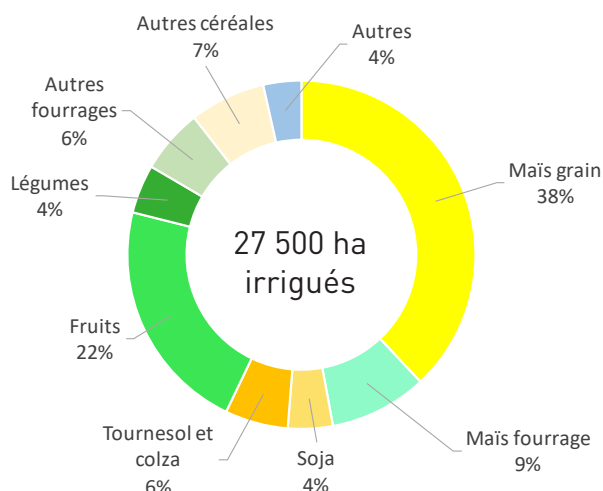
Origine des prélèvements pour l'irrigation agricole
(période estivale 2020), en millions de m³



L'agriculture irriguée se concentre autour des cours d'eau principaux et réalimentés (sous influence barrage) : la Dordogne, la Vézère, la Dronne et le Dropt.

L'irrigation contribue à la diversification de la production agricole

Répartition des cultures irriguées



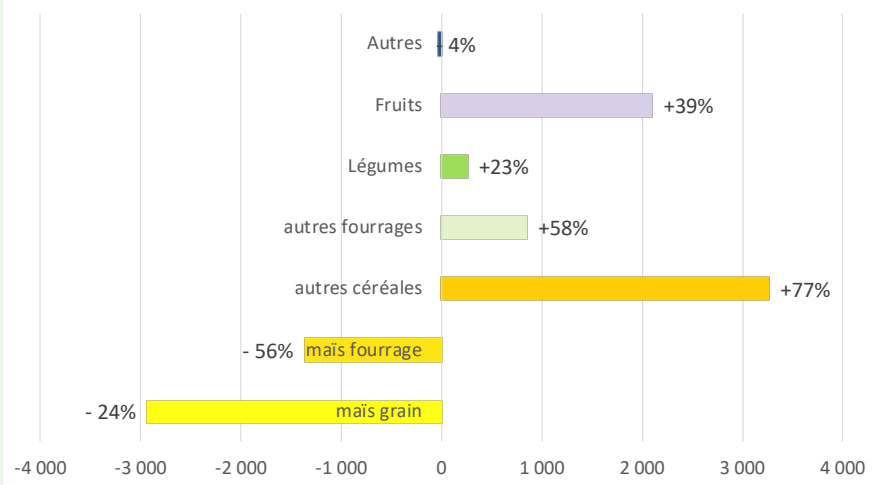
18 % des volumes de la production végétale (hors vignes) du bassin Adour-Garonne sont attribuables à l'agriculture irriguée.

› Cela correspond à **41%** de la valeur de la production végétale (hors vigne) du bassin Adour Garonne.

Source : Etude socioéconomique sur l'agriculture irriguée du bassin Adour Garonne, avril 2022

Evolution de l'agriculture irriguée en Dordogne : une diversification au profit des surfaces de vergers et des céréales d'hiver et de printemps

Evolution des surfaces irriguées entre 2010 et 2020 (en ha)



Au cours des 10 dernières années, la surface agricole irriguée du département s'est maintenue.

Les assolements ont évolué entre 2010 et 2020. La surface de maïs a diminué au profit :

- des **cultures de printemps**
- des **vergers** (noyers, pommiers, pruniers, noisetiers, etc.)

• HORIZON 2050 •



Changement climatique

- Accentuation des écarts de pluviométrie saisonnière (forte diminution en période estivale et augmentation au printemps et à l'automne)
- +10 jours très chauds (>32°C) entre le 1er juin et le 30 septembre
- Augmentation de +23 mm d'ETP

Source : Climat actuel et passé : ORACLE Nouvelle-Aquitaine, Edition 2020 DRIAS



Agro-climat et impacts agricoles

- Augmentation du déficit hydrique* sur le cycle cultural en verger : apport supplémentaire de 580 m³/ha pour le combler
- Avancement de la date du début de floraison : évolution du risque de gel. Développement de l'anti-gel par aspersion

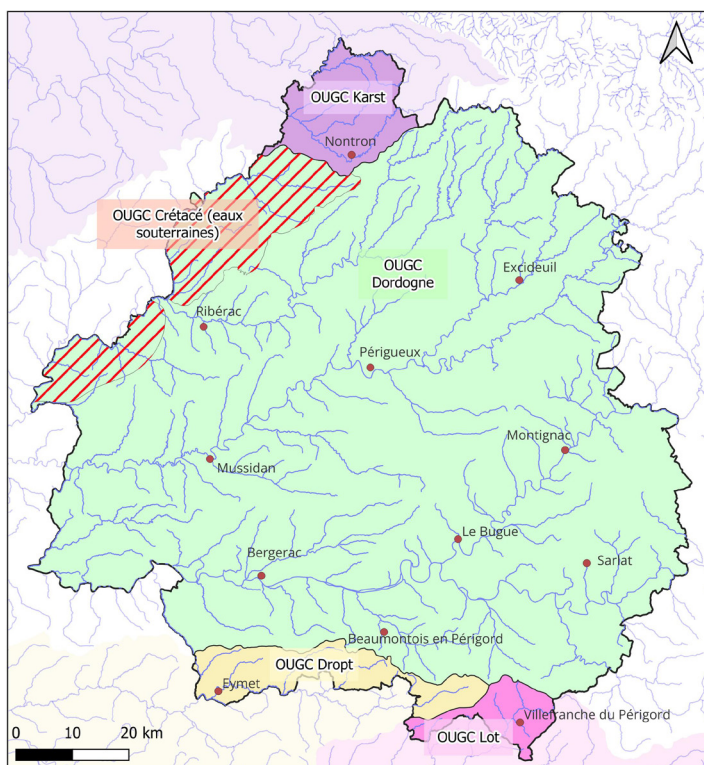
* différence entre les besoins en eau spécifiques de la culture et l'eau apportée par les précipitations.

Source : Projections climatiques : ClimA - XXI Dordogne

La gestion des prélèvements d'eau à usage irrigation en Dordogne

La procédure d'autorisation des prélèvements d'eau à usage irrigation est gérée par des **Organismes Uniques de Gestion Collective**. Cinq OUGC sont présents sur le territoire du département de la Dordogne. Ce sont les organismes à contacter lorsque l'on souhaite étudier la possibilité d'obtention d'une autorisation de prélèvement.

Carte des OUGC présents sur le territoire départemental de la Dordogne



Vos interlocuteurs pour chaque OUGC :

OUGC Dordogne	Bénilde Hugon Chambre d'agriculture 24 05 53 45 19 09
OUGC Lot	Benjamin Campech Chambre d'agriculture 46 05 65 23 22 81
OUGC Karst	Yoann Delage 06 85 06 89 46
OUGC Crétacé	Olivier Trisse Chambre d'agriculture 16 05 45 24 49 64
OUGC Dropt	Epidropt 05 53 57 53 42

Les structures collectives de distribution d'eau, des outils d'aménagement du territoire

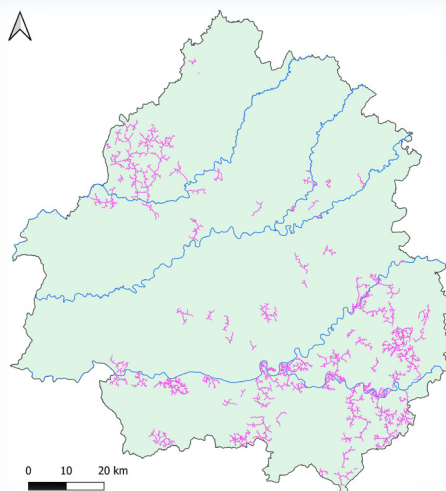
Les structures collectives de distribution d'eau ont permis de conserver et diversifier l'agriculture sur des bassins versants où la ressource en eau est peu mobilisable. Elles assurent principalement la distribution d'eau pour les usages agricoles, mais également pour des usages domestiques, la protection incendie et des usages industriels. Ces aménagements concernent aujourd'hui :



des surfaces irriguées du département



1200 agriculteurs périgourdins



Localisation des réseaux collectifs présents sur le département de la Dordogne

Les acteurs qui vous accompagnent dans la gestion de l'eau agricole

LES ACTIONS DES STRUCTURES QUI VOUS ACCOMPAGNENT



Accompagne, conseille et représente la profession agricole, porte et participe à des projets de gestion de l'eau, développe des outils et met en place des programmes de formation, définit les orientations politiques.








Accompagne les structures collectives sur les aspects administratifs, comptables et techniques. Accompagne les projets d'aménagements hydrauliques.



Informe et défend les irrigants, fédère des actions collectives.

UN INTERLOCUTEUR POUR CHACUN DE VOS PROJETS

Mon projet	Ma démarche	Mes contacts
 <p>J'ai une question concernant mes prélèvements d'eau à usage agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> › J'évalue mes besoins : je contacte les conseillers filières végétales de la Chambre d'agriculture Dordogne › Je demande une autorisation de prélèvement (pour des prélèvements supérieurs à 1000 m³ annuels à usage irrigation ou anti-gel) 	<p>Bénilde Hugon : 05 53 45 19 09 benilde.hugon@dordogne.chambagri.fr</p>
 <p>Je souhaite avoir des informations sur l'état de la ressource, les restrictions, le pilotage de l'irrigation</p>	<ul style="list-style-type: none"> › J'adhère aux BULLETINS EAU de la Chambre d'agriculture Dordogne › Je consulte le site internet de la Chambre d'agriculture : dordogne.chambre-agriculture.fr 	<p>Benjamin Medout : 06 73 46 12 30 benjamin.medout@dordogne.chambagri.fr</p>
 <p>Je souhaite être défendu et faire partie d'un collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Je contacte l'Association des Irrigants de Dordogne 	<p>Association des Irrigants : 05 53 35 88 43 asso.irrigants@adha24.fr</p>
 <p>Je souhaite créer un ouvrage</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Pour la création d'une réserve, d'un puits, d'un forage ou le raccordement à un réseau collectif existant 	<p>Laurent Coulaud : 05 53 45 19 07 laurent.coulaud@dordogne.chambagri.fr</p>
 <p>J'ai besoin d'un appui pour la gestion de mon réseau collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Je contacte l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole Dordogne 	<p>ADHA : 05 53 45 19 01 adha24@adha24.fr Site Internet : www.adha24.com</p>